

PROCES - VERBAL 5/2014

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 25 JUIN 2014 A 18H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbaux du 30 avril 2014 et 4 juin 2014	2
• Communications du Bureau	3
• Communications du Président	3
• Ordre du jour :	4
- Assermentation d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Lucien GANI, du PLR, en remplacement de Monsieur le Conseiller Jean-Paul CHAPUIS, décédé	4 - 5
- Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales	5 - 7
- Election de deux scrutateurs(trices) pour la période du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	7 - 8
- Election de deux scrutateurs(trices) suppléants(tes) pour la période du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	8 - 9
- Préavis 14/2014 Rapport de gestion	9 - 10
- Préavis 15/2014 Comptes année 2013	10 - 16
- Election du (de la) Président(e) pour la période du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2014	16 - 17
- Election du (de la) 1 ^{er} (1 ^{ère}) Vice-Président(e) pour la période du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	17
- Election du (de la) 2 ^{ème} Vice-Président(e) pour la période du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	17 - 18

- Propositions individuelles
NEANT
- Divers
 - Madame Verena KUONEN
Passage pour piétons sur le pont de l'av. du Tirage 18 - 19
 - Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD
Concert de l'école de musique de Pully 19
 - Discours du Président 19 - 20
 - Discours de Monsieur le Syndic Gil REICHEN 21 - 22
 - Monsieur le Syndic Gil REICHEN
Remerciements à Monsieur Marcel PASCHE 22

A 18h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 76 présents rejoints par 10 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil.

Les 14 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mesdames Marine HALDY, Danielle HARBAUGH, Christine RENAUDIN, Christine SORENSEN, Messieurs Jean-Luc DUVOISIN, Marc EHRLICH, Philippe WEBER, Roger MERMOUD, Frank DUCRET, Cyrille PIGUET, Michel AGUET, Dominique FAVRE, Carlos GUILLEN, Fabio MARCHETTO.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN arrivera avec un peu de retard.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Philippe MODOUX, député ; M. Marc ORAN, député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse qui nous font l'honneur de suivre régulièrement nos débats. Il s'agit de Madame Nina BRISSOT, rédactrice en chef du Régional.

Le Président constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Il remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent à nos discussions et délibérations.

Le Président informe l'assemblée qu'un Conseiller lui a fait remarquer, hors séance, et il l'en remercie vivement, que nous avons commis une erreur lors de notre séance du 4 juin 2014. Procédant comme de coutume, j'avais en effet rappelé que le procès-verbal de la séance du 30 avril 2014 s'était trouvé à la disposition des membres conformément au Règlement selon l'article 62 du règlement. On cela n'était pas le cas, car, en raison de l'absence de Madame Jacqueline Vallotton pour raison de santé, ce procès-verbal n'avait pas encore été rédigé.

Il est fait aujourd'hui, nous pouvons donc rectifier cette erreur du procès-verbal du 30 avril 2014. Le procès-verbal de notre séance du 4 juin s'est trouvé à disposition des Conseillères et Conseillers conformément à notre règlement.

Le Président demande si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle de l'un ou l'autre de ces procès-verbaux. Ce n'est pas le cas. Les procès-verbaux sont donc adoptés d'office.

Un autre Conseiller m'a fait remarquer, parce que je ne le vois pas depuis où je suis qu'il y avait un magnifique bouquet de fleurs juste devant moi ; donc je félicite aussi celles et ceux qui ont contribué à cette décoration de la salle.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Nous avons reçu un certain nombre de démissions. Je viens encore de recevoir celle de Monsieur Frank DUCRET qui démissionne de la Commission de gestion et celle de Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD qui démissionne de la Commission des finances. Tous ces postes seront repourvus lors de notre séance du 24 septembre 2014 prochain.

Nous avons reçu une pétition concernant la réouverture de la préselection routière permettant, en montant l'avenue de Lavaux, de tourner à droite sur le chemin de la Clergère. Cette pétition conformément au règlement doit-être préalablement examinée sur le plan formel par le Bureau. Elle le sera durant le courant du mois d'août et ensuite le Bureau prendra la décision qui se justifie.

1.2. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1.2.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis la dernière séance du 4 juin 2014, votre Président a représenté le Conseil communal à la manifestation suivante :

19 juin 2014 Rapport spécial de compagnie renforcée de l'ORPC Lausanne-Est (Organisation Régionale de la Protection Civile de Lausanne-Est). C'était une fête pour fêter le départ du commandant et accueillir une nouvelle commandante. Donc c'était une très belle manifestation, extrêmement gaie et à la fois solennelle à laquelle le Président a eu le plaisir d'assister.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

NEANT

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis, qui pour une fois ne comporte pas de modification.

La Présidente soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour suivant :

1. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Lucien GANI, PLR, en remplacement de Monsieur le Conseiller Jean-Paul CHAPUIS, décédé

2. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales

Commission des affaires régionales et intercommunales

3. Election de deux scrutateurs(trices) pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

4. Election de deux scrutateurs(trices) suppléants(tes) pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

5. Préavis 14/2014 Rapport de gestion 2013

Commission de gestion

6. Préavis 15/2014 Comptes année 2013

Commission des finances

7. Election du (de la) Président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

8. Election du (de la) 1^{er} (1^{ère}) Vice-Président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

9. Election du (de la) 2^{ème} Vice-Président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

10. Propositions individuelles

11. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3.1. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Lucien GANI, du parti PLR, en remplacement de Monsieur le Conseiller Jean-Paul CHAPUIS, décédé.

Monsieur Lucien GANI a été proclamé élu par le Bureau. Il peut aujourd'hui être assermenté et participer à nos travaux.

Le Président prie Monsieur l'huissier de faire entrer le nouveau Conseiller Monsieur

Lucien GANI et il prie l'assemblée de se lever. Selon l'article 9, al. 1 du règlement du Conseil communal, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son Président, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation de Monsieur Lucien GANI. Selon l'article 5 de notre règlement, avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. Le Président lit ce serment : « *Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer* ». Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de son nom, il prête serment. Il est alors félicité par le Président qui l'invite à prendre place au sein de son groupe. Mais auparavant, la secrétaire lui remet son diplôme, ainsi que le règlement du Conseil communal.

Le Conseil applaudit.

3.2. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales

Le Président invite la présidente de la Commission des affaires régionales et intercommunales, Madame Verena KUONEN, à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Le Président rappelle qu'il ne s'agit pas d'un préavis, mais d'une présentation des travaux par la commission. Vous n'aurez donc pas à vous prononcer sur des propositions, prises en considération, acceptations ou modifications. Vous êtes invités à en prendre connaissance. La discussion sera ouverte et vous serez libres de vous exprimer sur la teneur du rapport.

Madame Verena KUONEN :

Je voulais juste vous dire que le rapport sera presque lu intégralement parce qu'il y a quelques points qui sont importants. Mais ce ne sera pas très long. Je vous remercie d'avance de votre attention. Durant cette période 2013/2014, plusieurs membres ont démissionné dans la CARI, il s'agit de Mmes BOLOGNINI, MEDANA et VALLOTTON, ainsi que M. TOULOU. Je tiens à les remercier très sincèrement pour leur participation active au sein de la CARI. Arrivant au milieu de notre législature, je propose d'effectuer un bilan intermédiaire. Durant ces trois années, la CARI n'a malheureusement pas un bilan réjouissant à communiquer. La première année, la collaboration entre la Municipalité et la Commission permanente des Affaires Régionales et Intercommunales paraissait intéressante et encourageante. A plusieurs reprises, la Commission a été convoquée pour traiter des préavis municipaux et également pour nous informer des projets en cours relatifs au PALM et au SDEL. Par la suite, la commission a rapidement compris que seule la Municipalité disposait du privilège de réunir la CARI pour une séance. Même si la commission avait des propositions intéressantes et constructives à soumettre, elle ne pouvait en aucun cas prendre la liberté de convoquer une séance de moins officiellement. Suite à cette

situation inacceptable la CARI a rédigé et déposé une motion en avril 2013. Celle-ci a été renvoyée à la commission s'occupant de la révision partielle du règlement du Conseil communal (RCC). La CARI attend donc avec impatience le préavis relatif à ce nouveau règlement. Toutefois, je tiens à relever dans mon rapport que, selon l'art. 53, alinéa 3, « La Municipalité informe régulièrement la commission des divers projets et études en cours concernant les Affaires Régionales et Intercommunales ». Durant cette année 2013/2014 la Municipalité n'a jamais convoqué la CARI pour traiter un préavis ou informer sur des projets en cours. Seul, M. Martial LAMBERT, municipal, a invité en janvier dernier la commission à visiter la caserne des pompiers à Pully, pour donner suite au préavis 11-2013 traitant de la fusion des services incendie et de secours sous la dénomination SDIS Ouest-Lavaux. La CARI a été magnifiquement bien reçue par une partie des pompiers qui nous ont informés de manière détaillée du fonctionnement de leur service. Permettez-mois d'exprimer à nouveau mon admiration pour les sapeurs-pompiers qui mettent leur temps et celui de leur famille à disposition en faveur de la collectivité. C'était la seule et unique réunion de notre Commission permanente des Affaires Régionales et Intercommunales de cette année. Les conditions figurant à l'art. 53, alinéa 3, n'ont donc pas été respectées. Je peux donc sans autres réaffirmer que la CARI est une coquille vide et sans aucun intérêt dans son fonctionnement actuel. En conclusion, Monsieur le Président, Monsieur, le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je vous informe qu'en tant que Présidente de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales, j'attendrai la révision du RCC et ensuite avec la commission, je ferai des propositions concrètes relatives au devenir de la CARI.

Madame Valérie BORY-BEAUD demande la parole :

J'ai lu préalablement le rapport de la CARI et mon sentiment est le même en écoutant la présidente lire son rapport. Je voudrais saluer le courage intellectuel ou en tout cas le courage d'oser dire que dans une commission permanente ça ne fonctionne pas forcément bien et je trouve qu'il est assez courageux de dire qu'il vaut mieux faire un break, s'arrêter en peu, plutôt que de continuer que de continuer à servir d'alibi. Je trouve cela courageux.

Madame Edith CAREY demande la parole :

J'aimerais approuver entièrement le rapport de Verena KUONEN et dire aussi mon estime pour elle, pour son courage, presque, à moins d'être de mauvaise foi on ne peut pas nier que cette commission n'est d'aucun intérêt, d'aucune utilité. Nous avons le sentiment qu'elle serait intéressante au départ. C'est pour ça que j'ai accepté d'en faire partie. Mais quand je me suis rendu compte qu'elle ne se réunissait jamais, j'ai eu le sentiment que la Municipalité ne nous faisait pas confiance. Qu'elle pensait que nous étions motivés par le goût du pouvoir ou pas la volonté de nous initier dans les affaires de la Municipalité, ce qui, je vous l'assure, n'était pas du tout le cas. Je l'ai déjà dit ici, j'ai fait partie de la Commission de gestion, nous n'avions pas le droit et c'était juste de faire de la cogestion. Nous n'avions pas plus l'intention de le faire au sein de la CARI. Je comprends que quatre personnes aient démissionné et je ne comprends pas pourquoi la Municipalité, à l'exception de Monsieur Martial Lambert, que je remercie ici publiquement aussi, pourquoi nous n'avons pas été réuni.

Le Président déclare que ce point a déjà été discuté dans cette enceinte à diverses reprises. Le groupe de travail du règlement a prévu ou a fait une proposition qui sera, j'imagine, rediscutée au sein de la commission.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Je ne pensais pas intervenir pour ne pas alimenter inutilement une polémique sur cette Commission des affaires régionales. Compte tenu des quelques déclarations, notamment celle de Madame CAREY, j'aimerais quand même préciser une ou deux choses. Il n'y a pas du tout d'intention de la Municipalité d'écarter cette commission de quoi que ce soit. Je vois qu'il y a clairement une divergence de vue entre le fonctionnement de cette commission selon le règlement actuel et le fonctionnement de la commission tel qu'il est souhaité par celle-ci, en tout cas par certains de ses membres, et qui ressort de la motion qui a été déposée. Alors si le Conseil veut changer le fonctionnement de cette commission il en discutera, comme ça a été dit dans le règlement sur le conseil. On ne va pas ouvrir ce débat maintenant. Il y a quand même quelque difficulté par rapport aux bases légales cantonales. Ceci dit, on nous reproche dans le rapport de ne pas convoquer la commission pour discuter de préavis ou de développement de projets intercommunaux, régionaux. Si on n'a pas de préavis, on ne convoque pas la commission, je suis désolé, on ne peut pas la convoquer pour la faire parler d'un préavis qui n'existe pas. La commission a été convoquée sur le préavis sur la fusion du service défense incendie, conformément à notre règlement. Il ne faut pas dire, parce qu'il n'y a pas de préavis qu'on ne respecte pas le règlement. S'il n'y a pas développement en termes de projets de collaborations et de changements en termes de projets de collaboration suffisamment pour informer votre commission on ne convoque pas la commission. Pour lui dire quoi ? C'est aussi simple que ça. Il n'y a aucun ressentiment vis-à-vis de cette commission. Je vous assure que s'il y a un objet qui avance en termes de collaboration, que ce soit dans le domaine scolaire, dans le domaine de la protection civile et que ces domaines avancent de manière suffisante pour avoir une information, on convoquera la Commission des affaires régionales et intercommunales. Maintenant, je ne sais pas quoi trop bien penser des déclarations de sa présidente. Si on la convoque dans quatre mois parce qu'il y a un objet à présenter et à discuter est-ce que je dois comprendre que la commission ne viendra pas. On verra bien. Pour l'instant la Municipalité applique le règlement en vigueur qui, il est vrai, lui donne la compétence de convoquer cette commission quand il y a un objet à présenter ou à discuter. Je précise, parce qu'on a l'air de faire des louanges méritées à notre collègue Martial LAMBERT. Mais quand Martial LAMBERT agit, il ne le fait pas à titre privé, il le fait par délégation de la Municipalité.

3.3. Election de deux scrutateurs(trices) pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Le Président rappelle que les deux scrutateurs(trices) ne sont pas immédiatement rééligibles à la même fonction. Donc, chaque année on doit en changer. Ces élections ont lieu normalement au scrutin individuel secret. Mais en consultant les archives de notre Conseil, j'ai constaté qu'à diverses reprises ces élections avaient eu lieu par acclamation.

Le Président attend des candidatures.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Les Verts'libéraux proposent la candidature de Madame la Conseillère communale Léna LIO. En tant que vice-présidente des Verts'libéraux de Lavaux-Oron et également du parti Vert'libéral Vaudois, Madame LIO s'est fait remarquer par sa

capacité à scruter la vie politique de notre commune. Par cette fonction de scrutatrice elle souhaite s'impliquer davantage pour le Conseil communal et pour son bureau. Je vous remercie d'accepter sa candidature.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Madame Léna LIO pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein du Bureau du Conseil.

Monsieur Ariel BEN HATTAR demande la parole :

Le Président rappelle que nous sommes toujours dans les scrutateurs. On est en train de consulter la liste des tournus des scrutateurs par parti, parce qu'il y a une savante répartition qui a été décidée au début de législature, je ne m'en souviens pas par cœur.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Le Bureau a bien regardé cette liste et les deux scrutateurs sont un Vert'Libéral et un UDC, donc je me permets de présenter la candidature de Madame Anita BONJOUR que tout le monde connaît, et apprécie et je vous demande de soutenir cette candidature.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Madame la Conseillère Anita BONJOUR pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein du Bureau du Conseil.

3.4. Election de deux scrutateurs(trices) suppléants(es) pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Monsieur Ariel BEN HATTAR demande la parole :

Le parti socialiste a le plaisir de vous proposer à ce poste la candidature de Monsieur Ernest MOSER que vous connaissez tous, puisqu'il s'engage au sein de notre conseil et de notre commune depuis des années. Je vous remercie par avance de l'accueil que vous réserverez à sa candidature.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Monsieur le Conseiller Ernest MOSER pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein du Bureau du Conseil.

Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Madame Liliane MASSON pour le groupe PLR ex-radical et je la recommande vivement à vos suffrages ou applaudissements.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Madame la Conseillère Lilian MASSON pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein du Bureau du Conseil.

3.5. Préavis 14/2014 Rapport de gestion

Le Président rappelle que conformément à l'art. 117, le rapport de gestion sera traité avant les comptes. Les rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances ne seront pas lus. Les présidents commenteront éventuellement leur rapport respectif et livreront seulement leurs conclusions. Il y aura chaque fois un vote sur l'entrée en matière. La discussion portera successivement sur chacun des chapitres du rapport de la Municipalité, mais il n'y aura de vote que si la discussion est demandée sur un point ou un autre. Une discussion générale pourra s'ensuivre. Le vote final portera sur les conclusions des deux rapports dans leur ensemble, gestion et comptes.

Le Président demande s'il y a des objections à cette manière de faire.

Ce n'est pas le cas.

Le Président invite le président de la Commission de gestion, Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ, à venir à la tribune pour lire les conclusions de son rapport.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ :

Conformément au règlement du Conseil communal les Conseillères et Conseillers ont pu prendre connaissance de ce rapport. Je me limiterai donc aux conclusions. Ainsi la commission constate après ses investigations que les décisions de notre Conseil communal sont respectées. La commission relève la qualité du travail effectué au sein de l'administration et remercie la Municipalité et le personnel communal. En conséquence, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées et vous invite, Monsieur le Président, chers collègues à approuver la gestion de l'exercice 2013 et de donner décharge aux organes responsables. Je profite de remercier les membres de la commission pour le travail effectué et ce dans une ambiance sereine.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière et rappelle que c'est une simple formalité et qu'il y a trois raisons qui permettent d'intervenir.

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le manifester en levant le carton orange.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond, et constate que les conclusions de la commission sont les mêmes que celles du préavis en ce qui concerne la décharge donnée à la Municipalité. Il n'y aura donc votation que si la discussion est demandée sur tel ou tel point. Nous allons traiter le rapport de gestion de la Municipalité. Nous allons passer en revue les chapitres de ce rapport dans l'ordre de sa table des matières.

Chapitre 1 : Municipalité (pages 3 et 4)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2 : Conseil communal (pages 5 à 8)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 : Direction de l'administration générale, finances et affaires culturelles (pages 9 à 31)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 4 : Direction des domaines, des gérances et des sports (pages 32 à 39)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 5 : Direction des travaux et services industriels (pages 40 à 53)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 6 : Direction de l'urbanisme et de l'environnement et de la sécurité publique (pages 54 à 71)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 7 : Direction de la jeunesse et des affaires sociales (pages 72 à 83)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

La parole n'ayant pas été demandée la Présidente passe au vote du fascicule rapport de gestion de la Municipalité.

Le rapport de gestion de la Municipalité est accepté à l'unanimité.

Le Président passe maintenant à la discussion générale. Il rappelle qu'il n'est pas délibéré sur les vœux. Une discussion peut avoir lieu sur une observation de la Commission de gestion. En l'occurrence le rapport ne contient aucune observation.

3.6. Préavis 15/2014 Comptes 2013

Le Président informe l'assemblée que les délibérations vont porter successivement sur le texte même du préavis municipal 15/2014, chapitre par chapitre, conclusions non comprises, sur le rapport de la Commission des finances, sur les analyses et les commentaires, et enfin sur la brochure des comptes 2013, chapitre par chapitre. Nous pourrons ensuite procéder au vote sur les deux conclusions du préavis, soit au vote d'ensemble sur les conclusions du rapport de la Commission de gestion et du rapport de la Commissions des finances.

Il n'y a aucune objection à cette manière de faire.

Le Président invite la présidente de la Commission des finances, Madame Nathalie

JAQUEROD, à venir à la tribune pour faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Madame Nathalie JAQUEROD :

La Commission des finances a étudié le préavis 15/2014 portant sur les comptes 2013, ainsi que les brochures annexes. Elle tient à remercier Monsieur Gil REICHEN, Syndic, ainsi que Monsieur Claude-Alain CHUARD et ses collaborateurs pour la qualité de leur travail et leur disponibilité. La Commission des finances se réjouit de l'excellent résultat dégagé en 2013, qui s'élève à 17,4 millions dans la ligne des résultats positifs des dernières années. La commission relève toutefois que les charges métrisables augmentent de 1,9 millions au cours de l'année après une progression déjà importante 2,2 millions en 2012. La situation financière de notre commune est très favorable. La dette réduite de 5 millions supplémentaires pendant l'année et s'élevant au 31 décembre à 75 millions. Les fonds de réserves constitués ces dernières années à hauteur de 51 millions, ainsi que la fortune du bilan de 35,2 millions au 31.12.2013 permettent d'envisager l'avenir avec beaucoup de sérénité. La commission encourage toutefois la Municipalité à continuer à faire preuve de prudence dans sa gestion et de rigueur dans le processus budgétaire. L'excellence des résultats ne devant pas justifier un relâchement. C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Messieurs le Président, Mesdames et Messieurs, - d'approuver les comptes de l'exercice 2013 et de donner décharge aux organes responsables et d'approuver les comptes 2013 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Le Président passe à la discussion sur l'entrée en matière.

La discussion n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président passe à la discussion sur le fond.

Le Président informe l'assemblée que les délibérations vont porter successivement sur le texte même du préavis municipal 15/2014, chapitre par chapitre, conclusions non comprises, sur le rapport de la Commission des finances, sur les analyses et les commentaires, et enfin sur la brochure des comptes 2013, chapitre par chapitre. Nous pourrons ensuite procéder au vote sur les deux conclusions du préavis, soit au vote d'ensemble sur les conclusions du rapport de la Commission de gestion et du rapport de la Commissions des finances.

Préavis municipal 15/2014

Chapitre 1 – Objet du préavis (pages 3 à 6)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2 – Analyse des charges de fonctionnement (pages 6 à 21)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 – Analyse des revenus de fonctionnement (pages 21 à 37)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 4 – Analyse des charges et des revenus – récapitulation (page 38)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 5 – Autofinancement (pages 39 et 40)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Les chapitres 6 et 7 c'est une information de la Municipalité, donc nous n'avons pas à voter sur ces chapitres. Quant au chapitre 8 ce sont les conclusions que nous voterons tout à l'heure lorsque nous arriverons à cette étape.

Nous allons maintenant passer à l'examen de la brochure « Comptes 2013 – Commentaires et analyse ».

Comptes 2013 - Commentaire analyses

Le Président déclare : si vous désirez vous exprimer, je vous prierai d'indiquer le numéro de la page et le numéro du compte au sujet duquel vous voulez intervenir.

Le Président ouvre la discussion sur les pages en chiffres romains.

Commentaire général (page I)

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée,

Boucllement des comptes 2013 (pages II)

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

Analyse du résultat des comptes 2013 (pages III et IV)

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont adoptées.

Emprunts à moyen et long terme (page V et VI)

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont adoptées.

Dépenses d'investissements (page VII)

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

Fonds de réserves, fonds divers (page VII)

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

Effectif du personnel communal (pages VIII et XIII)

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont adoptées.

Effectif du personnel régional (page XIV)

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

Le Président passe aux pages bleues de ce fascicule en rappelant qu'il s'agit de pages informatives qui ne donneront pas lieu à délibération, mais chacun peut poser des questions à la Municipalité.

Bilan détaillé 2013 (pages 1 à 16)

Comptes des investissements 2013 (pages 17 à 31)

**Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation en 2013
(pages 32 à 36)**

**Charges salariales du personnel fixe selon effectif du personnel – comptes 2013
(pages 37 à 39)**

**Charges salariales du personnel occasionnel selon effectif du personnel – comptes 2013
(pages 40-41)**

Comptes 2013 par nature - détail (pages 42 à 49)

La parole n'ayant pas été demandée le Président considère ces pages bleues comme acceptées.

Le Président passe à l'examen du second fascicule « Comptes 2013 ». L'examen se fera chapitre par chapitre en suivant la table des matières. Merci de vous assurer que la réponse à vos questions ne figure pas déjà sous « remarques et observations ».

Comptes de fonctionnement

Administration générale (pages 1 à 12)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Finances (pages 13 à 17)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Domaines et bâtiments (pages 18 à 23)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Travaux (pages 24 à 32)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Ecoles et cultes (pages 33 à 44)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Police (pages 45 à 49)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Sécurité sociale (pages 50 à 53)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Services industriels (pages 54 à 59)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Récapitulation par chapitre (page 60)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Le Président rappelle que nous passons à l'examen des pages bleues de ce fascicule qui sont des pages informatives, mais peuvent faire l'objet de questions.

Comptes de la STEP (pages 61 à 63)

La parole n'étant pas demandée.

Comptes SDIS La Paudèze (pages 64)

La parole n'étant pas demandée.

Comptes ORPCI (pages 65 et 66)

La parole n'étant pas demandée.

Le Président revient à des pages blanches qui sont soumises à approbation.

Bilan comparé au 31 décembre 2013 (page 67)

La parole n'étant pas demandée. Cette page est acceptée.

Divers & engagements hors bilan (page 68)

La parole n'étant pas demandée. Cette page est acceptée.

Cautionnements (page 69)

La parole n'étant pas demandée. Cette page est acceptée.

Divers fonds (pages 70 à 75)

La parole n'étant pas demandée. Ces pages sont acceptées.

Le Président passe à nouveau aux pages bleues informatives.

Comptes 2013 par nature (pages 76 à 79)

Statistique des charges et revenus par nature (pages 80 et 81)

Bouclément annuel des personnes physiques, impôt sur la fortune, impôt à source, impôt spécial des étrangers – évolution comparative (pages 81 à 85)

Bâtiments locatifs (pages 86 à 88)

Bâtiments administratifs (pages 89 à 92)

Collèges (pages 93 à 96)

Résumé du compte des investissements (page 97)

Plan des dépenses d'investissements 2013-2017 (pages 98 à 115)

Le Président passe aux comptes de la CISTEP qui sont une annexe.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion

Le Président passe au vote sur la brochure comptes 2013.

La brochure Comptes 2013 est acceptée à l'unanimité et une abstention.

Le Président déclare : nous sommes arrivés au terme de nos délibérations sur la gestion et les comptes, nous pouvons donc procéder au vote final.

Le Président demande que les Conseillères et Conseillers qui approuvent les conclusions de la Commission de gestion et de la Commission des finances prises dans leur ensemble de le manifester en levant leur carton orange.

Les conclusions de ces deux rapports sont acceptées à une large majorité et une abstention.

Au nom du Conseil communal, le Président remercie la Municipalité, ses chefs de service et son administration pour la qualité de leur gestion à la commune. Notre reconnaissance va aussi à la Commission de gestion et à la Commission des finances

pour le gros travail accompli.

3.7. Election du (de la) président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Le Président attend des candidatures.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

Ce soir l'Union Pulliérane a le grand plaisir et le grand honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Cédric MILLIQUET. Comme vous le savez, mais je teins quand même à préciser que Cédric est un enfant de Pully et il est très actif dans beaucoup des sociétés locales. Il est très communicatif, il est papa d'une grande fille. Je vous demande de soutenir cette candidature et bon vent Cédric.

Le Président rappelle que, conformément à l'article 12 de notre règlement du Conseil, le Président et les vice-présidents sont élus au scrutin individuel secret. Le Président remercie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote et par cette opération il proclame l'ouverture du scrutin. Il rappelle également qu'il ne faut pas dire oui ou non il faut mettre le nom du candidat sur le bulletin.

Le Président constate que les Conseillères et Conseillers ont tous pu voter. Il prie les scrutateurs de ramasser les bulletins de vote et il proclame la clôture du scrutin.

Le Président remercie les scrutateurs de procéder aux opérations de dépouillement.

- Bulletins délivrés	86
- Bulletins rentrés	86
- Bulletins nuls	0
- Bulletins valables	86
- Majorité absolue	44
- Bulletins blancs	5

Monsieur Cédric MILLIQUET est élu président du Conseil communal par 72 voix, il y avait 9 voix éparses.

Le Président le félicite très cordialement pour sa brillante élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction.

Le Président demande à Monsieur Cédric MILLIQUET s'il souhaite s'exprimer.

Monsieur Cédric MILLIQUET demande la parole :

Pierre ZAPPELLI, président viendra à nous avec son message de départ. Je lui dis toute ma gratitude et ma reconnaissance, car je lui succède après avoir passé une année riche en diversité politique et en partage d'opinion. La ville de Pully a réussi à améliorer le quotidien au fil des semaines et des mois. Les mesures proposées et adoptées en faveur des Pulliérans ont été tout à fait pertinentes. Pierre ZAPPELLI me donne ainsi l'opportunité de poursuivre les décisions prises, de permettre une nouvelle émulation dans une commune qui nous est chère, auprès de citoyens que nous apprécions et qui ont besoin de notre soutien. Merci, également à vous tous ici présent, vous qui m'avez élu à la tête du parlement communal. Merci de me faire confiance et

bonnes vacances.

3.8. Election du (de la) 1^{er}(ère) vice-président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Le Président attend une candidature.

Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

J'ai l'honneur de vous présenter au nom du groupe PLR Libéral la candidature de Madame Nathalie JAQUEROD et je la recommande vivement à vos suffrages.

Le Président remercie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote et par cette opération il proclame l'ouverture du scrutin. Il rappelle également qu'il ne faut pas dire oui ou non il faut mettre le nom du candidat sur le bulletin.

Le Président constate que les Conseillères et Conseillers ont tous pu voter. Il prie les scrutateurs de ramasser les bulletins de vote et il proclame la clôture du scrutin.

Le Président remercie les scrutateurs de procéder aux opérations de dépouillement.

- Bulletins délivrés	87
- Bulletins rentrés	87
- Bulletins nuls	0
- Bulletins valables	87
- Majorité absolue	44
- Bulletins blancs	2

Madame Nathalie JAQUEROD est élue 1^{ère} vice-présidente par 82 voix, il y avait 3 voix éparses.

Le Président la félicite très cordialement pour sa brillante élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction.

3.9. Election du (de la) 2^{ème} vice-président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Le Président attend une candidature.

Madame Anne SCHRANZ demande la parole :

J'ai le plaisir de vous soumettre la candidature de Madame Anne VIREDAZ FERRARI que vous connaissez déjà puisqu'elle siège au Conseil et en tant que suppléante à la Commission des finances depuis le début de la législature. Elle est également la cheffe de notre groupe, comme vous l'avez remarqué, depuis mars 2013. Sa formation et son intérêt personnel lui permettront de remplir au mieux sa tâche au sein du bureau. Je vous remercie de faire bon accueil à cette candidature.

Le Président remercie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote et par cette opération il proclame l'ouverture du scrutin. Il rappelle également qu'il ne faut pas dire oui ou non il faut mettre le nom du candidat sur le bulletin.

Le Président constate que les Conseillères et Conseillers ont tous pu voter. Il prie les scrutateurs de ramasser les bulletins de vote et il proclame la clôture du scrutin.

Le Président remercie les scrutateurs de procéder aux opérations de dépouillement.

- Bulletins délivrés	87
- Bulletins rentrés	87
- Bulletins nuls	2
- Bulletins valables	85
- Majorité absolue	42
- Bulletins blancs	22

Madame Anne VIREDAZ FERRARI est élue 1^{ème} vice-présidente par 57 voix, il y avait 6 voix éparses.

Le Président la félicite très cordialement pour sa brillante élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction.

3.9. Propositions individuelles

NEANT

3.10. Divers

Nous avons donc une question que Madame Verena KUONEN m'a fait parvenir et je l'invite à l'exposer.

Madame Verena KUONEN :

Il s'agit d'une simple question que j'ai adressée à Messieurs ZOLLIKER et LAMBERT. Ceci concerne le passage piéton au début du pont de l'avenue du Tirage. La création du passage piétons du pont du Tirage a été saluée par une majorité de personnes. Il offre une ouverture directe sur la place Neuve et vice-versa, ce qui est fort appréciable et esthétiquement parlant plutôt joli ! Le problème de ce passage est le manque évident de visibilité des piétons par les voitures sortant du parking du Pré-de-la-Tour. Le danger est maximal. Les automobilistes sont concentrés sur les voitures descendant l'avenue du Tirage, donc ils ne voient les piétons ! Enormément de personnes ont exprimé leur crainte par rapport à ce passage. De plus, beaucoup d'écoliers l'empruntent quotidiennement. Comme nous le savons tous, les enfants sont malheureusement encore moins attentifs aux voitures que les adultes. C'est vraiment un passage piétons très dangereux ! Ma question s'adresse donc à la Municipalité. Que pense-t-elle entreprendre pour en éliminer les dangers ? Je vous remercie des mesures que vous voudrez bien apporter à cette problématique pour assurer toute la sécurité nécessaire et indispensable à cet endroit.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Je m'exprime par délégation de la Municipalité, mais cette fois en louange. Suite à la question de Madame la Conseillère communal Verena KUONEN au sujet de passage pour piétons balisé sur l'avenue du Tirage au bas de la sortie du parking, je peux vous

apporter les précisions suivantes, mais je tiens à remercier Madame la Conseillère Verena KUONEN qui m'a envoyé son texte au préalable. Alors le passage pour piétons a été balisé conformément à des plans bien définis. Il est placé à la hauteur de la Place Neuve favorisant ainsi les piétons venant du chemin du Coteau et de l'avenue des Collèges. Si le passage pour piétons est placé plus bas, la visibilité ne serait pas bonne au vu de la configuration des lieux en contrebas d'une bosse. Si le passage pour piétons est placé plus haut on se rapproche de la sortie du parking. A ce jour, je tiens à préciser, aucune plainte n'a été rapportée au service de police ou à la direction des travaux. Ce que je peux vous assurer Madame la Conseillère, nous allons encore faire des observations sur place où, je tiens à préciser que la police est régulièrement présente, même à vélo et nous communiquerons le résultat ou les résultats à votre Conseil lors de la prochaine séance.

Madame Verena KUONEN :

J'attends avec impatience le résultat. Mais je peux quand même assurer à la Municipalité in corpore que ce passage est vraiment très très dangereux. Vous n'avez pas eu de plainte, mais je vous assure qu'il y a énormément de personnes qui ont dit c'est un passage très très dangereux. D'ailleurs les automobilistes eux-mêmes se plaignent. Parce que pour eux c'est aussi terrible qu'ils occasionneraient un accident. Donc je crois qu'il faut vraiment prendre cette question au sérieux.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Vous avez voté tout à l'heure les comptes et du compte 500.3053 qui concerne en fait l'école de musique de Pully, sa subvention et au nom de cette école je tiens à vous en remercier très sincèrement. Je tiens aussi à vous inviter à l'audition que va donner cette école le mardi 1^{er} juillet 2014 à 19h00 à l'octogone. Vous pourriez entendre le carnaval des animaux de Saint-Saëns, ce serait une sorte de retour sur investissement.

Discours du Président :

Cette année de présidence de juillet 2013 à juin 2014 fut riche en enseignements. Elle m'a procuré :

- L'immersion dans la vie de la commune par le contact avec les associations locales.
- Des liens noués avec plusieurs Conseillères et Conseillers, avec les membres de la Municipalité.
- La découverte approfondie de la très grande diversité des tâches assumées par une commune de la taille de la nôtre, ainsi que de la maîtrise de toutes ces tâches par la Municipalité et les fonctionnaires de la Commune. Cela se traduit par les constats des Commissions des finances et de gestion dont nous avons pris connaissance tout à l'heure et votre assentiment unanime à cette gestion.
- Le sentiment que malgré les divergences politiques, ou, comme on aime à la dire, les sensibilités diverses, tous, les Conseillères et Conseillers communaux, ainsi que Municipaux, ont une ambition commune, le progrès, la stabilité et en définitive le bien de la communauté, les seconds, donc la Municipalité étant confrontés à la difficulté de mettre en œuvre ce que proposent les premiers et donc aux obstacles que réserve la réalité concrète.
- Bien sûr, la pratique de la présidence, ce fut aussi l'exercice parfois complexe consistant à naviguer dans les méandres de la procédure, pas toujours claire, de notre règlement. Il fallait ainsi distinguer entre les amendements, les sous-amendements, les pseudo sous-amendements qui sont en réalité des amendements,

les demandes de vote au bulletin secret confrontés aux contre-épreuves, les quelques hésitations parfois dans les décomptes des voix. Les débats furent parfois chauds, mais cela démontre surtout que ce parlement n'est pas du tout passif.

On est d'ailleurs très généralement parvenu à surmonter les obstacles pour faire passer quelques projets phares de cette année 2013-2014, en particulier ceux liés à la politique du logement. Au vu des discussions très vives relatives à la circulation du centre de notre Ville, l'ambiance ne promet pas de se refroidir dans l'année à venir.

- Ce qui, à mes yeux, a représenté l'enseignement le plus marquant de cette année de présidence, ce fut la découverte de ce réseau social extraordinaire développé dans notre Ville de Pully, de cette vie associative si riche. Pour près de 18'000 habitants, nous comptons près de 60 associations locales, chacune veillant à satisfaire les besoins si divers, le bien-être des citoyens. Cela va de la défense des intérêts communs commerciaux ou autres, à la mise en valeur des idéaux spirituels, en passant par le soutien aux personnes âgées et la promotion des activités sportives.
- J'ai répondu, chaque fois que j'en avais la possibilité, à la plupart des invitations qui m'ont été adressées en tant que président du Conseil et ai toujours eu le sentiment d'un enrichissement, d'avoir appris quelque chose d'essentiel sur la vie de mes concitoyens.
- Une invitation en particulier, précisément celle de l'Abbaye des Bourgeois, a suscité ma curiosité, d'une part, car je ne connaissais pas que le nom de la société qui me l'avait adressée, d'autre part, parce que l'on m'y invitait à prononcer un « toast à la Patrie ». Je partis donc à la découverte pour m'apercevoir qu'il s'agissait en fait de la plus ancienne (sauf erreur) société de notre commune, née en 1628 avec pour objectif de former de bons tireurs et de resserrer les liens d'amitié entre ses membres.
- Le « toast à la Patrie », c'est un peu le discours du 1^{er} août du Président du Conseil. Le mot patrie peut parfois sonner comme une notion difficile à comprendre. J'ai vu là l'occasion d'en approfondir la signification.
La patrie, c'est la communauté politique à laquelle on appartient ou à laquelle on a le sentiment d'appartenir et un patriote est une personne qui aime sa patrie et la sert avec dévouement.
- Or, où ce sentiment commence-t-il à naître, sinon dans la plus petite communauté politique, celle de la Commune. C'est dans cette communauté, au sein de ces nombreuses assemblées de nos sociétés locales que j'ai mieux eu conscience d'appartenir à un ensemble cohérent de personnes, toutes attachées à leur ville, soucieuses de contribuer au bien commun, dévouées bénévolement. C'est cette notion positive, sans chauvinisme, sans exclusion de quiconque, du mot « Patrie » que je veux retenir.
- Pour conclure, je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont aidé à connaître une année de présidence harmonieuse, les membres du Bureau d'abord, où les différences partisans s'effacent au profit de la collaboration, notre secrétaire Jacqueline Vallotton spécialement, collaboratrice précieuse et si dévouée, les membres de la Municipalité ensuite, avec lesquels j'avais le sentiment d'œuvrer de concert et pour le bien de notre Ville, ainsi que le personnel de la Commune toujours présents et dont l'assistance efficace est essentielle.

Enfin, je souhaite bonne chance à mon successeur, Cédric Milliquet, qui saura j'en suis sûr, conduire avec sérénité les débats de l'année électorale qui s'ouvre.

Le Conseil applaudit

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Depuis le 14 avril 2003, date d'entrée en vigueur de la constitution vaudoise révisée, les choses ont profondément changé dans ce canton. L'adoption de ce nouveau texte par le peuple allait en effet permettre la concrétisation d'une idée géniale, sortie des discussions de l'assemblée constituante. Une idée quasi révolutionnaire même, n'ayons pas peur des mots, celle qui allait enfin secouer les vaudois, leur donner du souffle et les porter vers le progrès, dans une dynamique nouvelle ! Qui Mesdames et Messieurs, depuis cette date pas si lointaine mais néanmoins historique, les législatures politiques se terminent au 30 juin. Et dire qu'il aura fallu attendre 200 ans pour libérer enfin de l'emprise de l'année dite « civile », incroyable non ? Pour s'affranchir de ce rythme abrutissant, 1^{er} janvier, 31 décembre. Un truc vraiment ringard ! Enfin un vrai saut dans la modernité et l'innovation qui aurait pu, il est vrai, être poussé encore un peu plus loin. Quelque chose de vraiment original, comme par exemple, 29 février pour la fin 1^{er} mars pour le début. Mais bon, février est instable, pas très pratique. Ou alors, 31 mars, 1^{er} avril ? Mais débiter une législature un 1^{er} avril cela ne ferait pas très sérieux. Alors finalement, c'est vrai que 30 juin, 1^{er} juillet, c'est pas mal, c'est joli, c'est symétrique, un bon compromis en somme ! Ce préambule historique, à n'entendre qu'au second degré, a comme seule prétention de nous rappeler que cette échéance fatidique de la fin Juin s'applique bien sûr également, chaque année, à la présidence du Conseil communal. Et qu'il est dès lors temps, déjà, de prendre congé du président Pierre Zappelli, troisième exemplaire de la lignée 2011-2016. En vos décisions de ce soir n'y changeront rien ! Ni l'adoption de la gestion 2013, qui réjouit la Municipalité, ni celle des comptes 2013 avec leur léger excédent de recettes, ne repousseront l'échéance. Pierre Zappelli a conduit vos débats pour la dernière fois ce soir et s'il y avait un caveau du Conseil, il devrait remettre les clés, épisode certainement douloureux que la Municipalité a su lui éviter, comme pour ses prédécesseurs et ses successeurs. Un parcours de neuf séances au cours desquelles votre Conseil aura traité une trentaine d'objets et voté quelque 7,6 millions de crédits d'investissement demandés par la Municipalité. La première séance à la présidence du Conseil communal, puis les premiers pas des personnes qui accèdent à cette fonction sont attendus par l'assemblée avec une certaine curiosité. Puis peu à peu, au fil des débats et des interventions, se dessinent les contours de la personnalité du président et sa manière de conduire les débats se précise. Avec Pierre Zappelli, il n'y a pas eu de suspens. Sa formation juridique, son expérience professionnelle de juge fédéral, son calme et son autorité naturelle ont rapidement montré que les faux pas et les hésitations ne seraient pas au rendez-vous. Ce qui bien sûr, ne me facilite pas la tâche, puisque je ne trouve pas, dans son parcours, une petite anecdote, une petite aspérité sur laquelle je pourrais m'accrocher un instant. Le seul élément que l'on pourrait éventuellement mettre au bilan du président Pierre Zappelli, sans qu'il en porte nécessairement la responsabilité, est probablement un record dans les annales du Conseil : celui des modifications de l'ordre du jour ! N'a-t-il pas dû attendre sa septième séance, celle du 30 avril dernier, pour enfin suivre un ordre du jour sans aucune modification ? Ce qui d'ailleurs n'allait constituer qu'une courte parenthèse, la seule même avec la séance de ce soir. Bravo donc, Monsieur le président, pour ce parcours sans fautes dont la ville de Pully a pu profiter pleinement. Il est vrai que le destin tient quelquefois à peu de choses. Aux 1734 suffrages, par exemple, qui vous ont manqué en 1991 pour accéder au Conseil d'Etat fribourgeois. L'exercice d'un tel mandat aurait assurément été un autre chemin de vie ; pas sûr qu'il ait mené, 22 ans plus tard, à la présidence du Conseil communal de Pully. Monsieur le Président, cher

Pierre, je t'adresse les plus vifs remerciements de la Municipalité pour cette année à la tête du Conseil communal et pour la qualité de la collaboration instaurée, tant avec l'exécutif qu'avec les collaborateurs de l'administration. En quittant cette fonction pour retrouver les rangs du Conseil, tu retrouves aussi le droit de t'exprimer, de participer à ce débat dont tu avais relevé, à juste titre, l'importance lors de la prise de fonction. Tu entres aussi de plain-pied dans le cercle restreint et prestigieux des anciens Présidents.

Le Conseil applaudit

Le Président :

Merci Monsieur le Syndic, merci cher Gil pour ce discours et le cadeau que je n'ai pas encore ouvert. Nous allons maintenant nous séparer pendant l'été et je regagnerai les rangs en face de moi. Un nouveau président assumera la présidence le 24 septembre 2014.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Il est de la compétence du Président d'enregistrer le cas échéant les démissions des membres du Conseil communal, ce qu'il fait régulièrement en cours de législature. Rappelant alors quelques points principaux de leur parcours politique. La Municipalité n'intervient pas dans ces cas et pourtant, j'aimerais ce soir, avec l'accord de votre Président faire une légère et brève entorse à cet usage, qui devrait rester toutefois un fait exceptionnel. En effet, au début de cette année lors de la séance du 5 février 2014, pour être précis, le président a pris acte d'une démission un peu particulière celle de Monsieur Marcel PASCHE, Conseiller communal de l'Union Pulliérane. Particulière parce qu'elle intervient après 40 ans d'engagement au service de collectivité. Monsieur PASCHE ayant été assermenté le 2 octobre 1974. Je ne vais pas évoquer, ici, le parcours de Marcel PASCHE, son examen toujours méticuleux des propositions de la Municipalité, ses interventions souvent pertinentes, les innombrables commissions au sein desquelles il siégea ou encore sa présidence du Conseil en 1999 qu'il aurait volontiers prolongée. Une évocation qui nous mènerait à coût sur bien au-delà du match entre la Suisse et le Honduras. Du reste Monsieur PASCHE a eu un article mérité dans le Régional qui décrivait son parcours. Monsieur Marcel PASCHE est parmi nous ce soir à l'invitation de la Municipalité. Je souhaite simplement au nom de la Municipalité t'adresser cher Marcel nos plus vifs et chaleureux remerciements pour ton engagement, ta loyauté et pour tout ce que tu auras apporté durant ces presque 40 ans à ta commune devenue Ville. Je te remets quelques bouteilles de notre cave, qui ne rien bien sûr en regard de ton parcours politique, mais qui sont un clin d'œil symbolique et amical pour marquer le coup comme on dit.

Le Conseil applaudit

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Il paraît quand on prend la parole on prend goût, mais ce n'est pas le cas rassurez-vous. Juste une dernière communication qui vous a été transmise par mail. J'ai fait allusion à un match de football, vous savez qu'en ce moment il y a une compétition en ce moment en Amérique du Sud. Il se trouve que la commune a organisé un écran, une projection à la cave communale à partir de 22 heures. J'espère que la terrasse de l'esplanade ne va pas se vider complètement à 22:05 heures, mais ceux qui ne peuvent plus attendre de savoir ce qu'il se passe. Voilà je voulais rappeler pour ceux qui ne

lisent pas leur mail.

Pour ceux qui quitteront la Suisse ou partiront juste après le match. Je vous souhaite de bonnes vacances soit en montagne, soit à la mer.

Le Président :

La secrétaire :

Pierre Zappelli

Jacqueline Vallotton